

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 juin 2025
Français
Original : anglais

**Note verbale datée du 20 juin 2025, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Kenya
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 19 juin 2025, adressée à Mohamed Irfaan Ali, Président de la République coopérative du Guyana, en sa qualité de pays assurant la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin 2025, par William Samoei Ruto, Président de la République du Kenya et Commandant en chef des Forces de défense, au sujet de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (voir annexe).

La Mission permanente du Kenya vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.



Annexe à la note verbale datée du 20 juin 2025 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Dans le discours que j'ai prononcé lors de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, le 21 septembre 2023, j'ai uni ma voix à celles d'autres dirigeants mondiaux pour mobiliser une riposte mondiale face à la détérioration de la situation en Haïti, j'ai lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle réponde d'urgence à la demande d'aide du Gouvernement haïtien pour enrayer l'expansion de la violence des gangs, et j'ai exhorté le Conseil de sécurité à mettre en place un mécanisme qui facilite une riposte multinationale. J'ai annoncé que le Kenya était prêt à participer à la riposte internationale, j'ai proposé de diriger la mission envisagée et j'ai promis de fournir un contingent de 1 000 policiers.

Donnant suite à cet appel, le Conseil de sécurité a adopté le 2 octobre 2023 la résolution [2699 \(2023\)](#) qui, entre autres dispositions, a autorisé la constitution d'une mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, dont le Kenya a pris la tête, afin d'aider la Police nationale d'Haïti à lutter contre les gangs, à rétablir la sécurité et à créer les conditions propices à la tenue d'élections libres et régulières.

Le Kenya a immédiatement entamé les procédures administratives et législatives nécessaires, conformément à la loi, pour préparer et faciliter le déploiement en Haïti. Dans ce cadre, il a fallu défendre une action en justice intentée contre le déploiement, élaborer les documents et processus requis en matière de planification et de conduite des opérations, et former le contingent kényan. Toutes les exigences ayant été satisfaites, et en liaison avec l'Organisation des Nations Unies et d'importants partenaires bilatéraux, le premier contingent kényan constitué de 199 policiers a atterri à Port-au-Prince le 25 juin 2024. Un deuxième contingent composé de 184 policiers supplémentaires est arrivé au début du mois de juillet 2024. Ces premiers déploiements ont été effectués avec les capacités minimales requises car nous estimions que tout retard supplémentaire risquait de plonger Haïti dans une situation plus désastreuse encore.

Début 2025, le Kenya a déployé 362 officiers supplémentaires en deux contingents. Les autres pays participants ont déployé 260 policiers au total, dont 150 Guatémaltèques, 78 Salvadoriens, 23 Jamaïcains, 6 Bahaméens et 2 Béliziens. La Mission multinationale d'appui à la sécurité a perdu un policier, et d'autres ont été rapatriés pour diverses raisons, y compris du fait de la relève. Par conséquent, les effectifs actuels sur le théâtre sont de 991 policiers, soit 39,6 % des 2 500 policiers prévus pour la mission. Alors que le Kenya a formé 1 000 policiers en vue de leur déploiement, 261 éléments prêts à être déployés restent en attente, car le contrat actuel concernant les approvisionnements essentiels sur le théâtre ne peut pas répondre à leurs besoins.

Outre le manque d'effectifs, la Mission multinationale d'appui à la sécurité fonctionne en deçà des capacités requises en termes d'équipement et de soutien opérationnel nécessaires à l'exécution efficace de son mandat. Les niveaux d'équipement sont inférieurs à 30 % des capacités prévues. Cela a empêché l'établissement de bases opérationnelles avancées, qui sont essentielles à l'accomplissement de la mission. Seules 3 des 12 bases opérationnelles avancées qu'il était prévu d'établir l'ont été. En outre, la Mission multinationale d'appui à la sécurité manque de moyens aériens et maritimes, alors qu'ils sont cruciaux au regard de l'efficacité opérationnelle s'agissant d'affaiblir les capacités des gangs, y compris en démantelant leurs chaînes d'approvisionnement, ce qui aurait pour effet de réduire les risques auxquels la mission est exposée.

En dépit de ces lacunes, la Mission multinationale d'appui à la sécurité a, selon toute mesure raisonnable, obtenu des résultats non négligeables, dont l'un des plus

importants est la mise en place d'un gouvernement fonctionnel qui assure la prestation de services essentiels dans la majeure partie du pays, à l'exception de quelques zones – principalement dans les grandes villes – qui demeurent sous l'influence des gangs. Ces services incluent notamment la réouverture de la plupart des écoles et des établissements médicaux. Les infrastructures critiques de Port-au-Prince ont été soustraites au contrôle des gangs et sécurisées, notamment le Palais, l'hôpital principal, l'aéroport, le port maritime et l'Académie nationale de police, ainsi que les grands itinéraires de ravitaillement.

Il reste néanmoins beaucoup à faire pour consolider durablement ces acquis et assurer la sécurité à plus grande échelle, compte tenu de la culture des gangs profondément enracinée en Haïti et d'autres facteurs aggravants, notamment la fragilité des populations, les divisions politiques et les questions non résolues liées à l'héritage postcolonial. Il ne fait aucun doute que ces questions ne peuvent être résolues à court terme par une petite mission multinationale d'appui à la sécurité qui manque cruellement de ressources. Il faut que la communauté internationale se mobilise davantage et apporter un soutien accru au peuple haïtien pour rétablir une paix et une sécurité durables, au-delà de la durée de vie de la Mission multinationale d'appui à la sécurité.

C'est à la lumière de ce qui précède que le Kenya s'est félicité des instructions données par le Conseil de sécurité pour que le Secrétaire général entreprenne une évaluation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, en vue de proposer des moyens d'en renforcer les capacités pour lui permettre de soutenir plus efficacement la Police nationale d'Haïti. J'ai été informé que le rapport d'évaluation a été soumis au Conseil de sécurité en février 2025 (S/2025/122). Le Kenya appuie la proposition contenue dans le rapport concernant la fourniture d'un soutien opérationnel, matériel et administratif à la Mission multinationale d'appui à la sécurité par le bureau d'appui des Nations Unies.

Le Kenya s'inquiète du fait que le Conseil de sécurité n'a pas examiné le rapport. Cela est d'autant plus préoccupant que le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité expire le 30 septembre 2025. De même, les contrats en cours concernant les approvisionnements essentiels fournis par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique viendront également à expiration le 30 septembre 2025. Il convient par ailleurs de noter que le Fonds d'affectation spéciale pour Haïti manque de fonds, le nombre de contributions reçues étant bien en deçà du montant des décaissements. Il est dès lors urgent d'évaluer la viabilité de la Mission. Pour notre part, en raison des incertitudes entourant l'avenir de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, des échéances critiques qui approchent rapidement, à savoir l'expiration du mandat émanant du Conseil de sécurité et l'expiration des contrats concernant les approvisionnements essentiels, nous avons le devoir de réexaminer la poursuite de notre engagement et de prendre les décisions qui s'imposent à cet égard.

Je vous écris donc pour vous demander de faire en sorte que le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité soit examiné dans les meilleurs délais et de nous informer des conclusions de cet examen ou de toute autre mesure que le Conseil jugerait appropriée pour aider à clarifier la voie à suivre pour la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Ces orientations aideront le Kenya, en tant que pays pilote de la Mission, à prendre les décisions nécessaires et à conseiller les autres pays qui participent à celle-ci.

Le Président de la République du Kenya
(Signé) William Samoei **Ruto**